

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 1 – 2017

L'an deux mille dix sept, le 10 février à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2017

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – LAHAYE Grégory – TRUFFY Vincent

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

EXCUSES : SUBRENAT Valérie

SECRETAIRE : MME LACOUTURIERE Marie-Pauline

Mme SUBRENAT Valérie a donné procuration

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	8	1	8	8	0	0

**OBJET : Autorisation de paiement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2017**

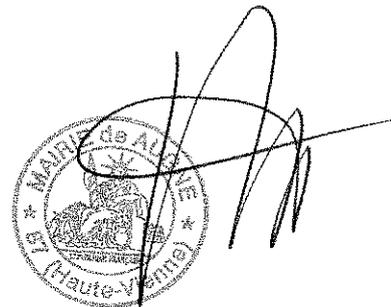
Préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune ne peut engager et mandater les dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.

**Le Maire demande au Conseil qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.**

**Cette délibération annule et remplace la délibération N°1-2017 transmise en Préfecture le 27 février 2017.**

Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus,  
Pour copie conforme au registre.  
En mairie, le 2 mars 2017

Le Maire,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 2 – 2017

L'an deux mille dix sept, le 10 février à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2017

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – LAHAYE Grégory – TRUFFY Vincent

ABSENTS : LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

EXCUSES : SUBRENAT Valérie

SECRETAIRE : MME LACOUTURIERE Marie-Pauline

Mme SUBRENAT Valérie a donné procuration

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	8	1	8	8	0	0

**OBJET : Projet de création d'une route forestière : desserte du Massif de Chauvergue**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 28 juin 2016 le projet de création d'une route forestière pour desservir le Massif de Chauvergue avait été approuvé.

Ce projet peut bénéficier d'une aide européenne FEADER pour le financement des projets de desserte forestière « Programme de Développement Rural Limousin 2014-2020 ». Le dossier finalisé doit être transmis auprès des services de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne pour être présenté à la commission du mois d'avril 2017.

Pour le montage de ce dossier nécessitant des données techniques précises, il a été fait appel au Cabinet RIBOULET – Expert Forestiers Agréés, qui va donc assurer la mission de Maîtrise d'oeuvre.

Le dossier a été réactualisé pour répondre aux critères d'éligibilité.

La commune pourrait également solliciter une subvention du département pour ce projet et déposer une demande auprès des commissions territorialisées – session de juin 2017.

Le montant total des travaux incluant les honoraires de Maîtrise d'oeuvre et les frais de géomètre s'élève à : 31 773 € H.T.

- Entreprise DUSSOCHAUD : 26 106 € H.T.
- Maîtrise d'oeuvre : 2700 € H.T.
- Frais de géomètre : 2967 € H.T.

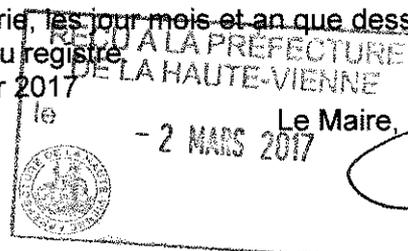
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le projet réactualisé de création d'une route forestière pour la desserte du Massif de Chauvergues : route forestière du « Bourg aux Côtes » pour un montant total de travaux de 31 773 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis relatif aux honoraires de Maîtrise d'oeuvre avec le Cabinet RIBOULET
- **SOLLICITE** l'attribution d'une aide européenne FEADER et d'une aide de l'Etat pour la réalisation de ce projet
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne l'attribution d'une subvention pour ces travaux

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme au registre,

En mairie, le 13 février 2017



Le Maire,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 3 – 2017

L'an deux mille dix sept, le 10 février à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2017

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – LAHAYE Grégory – TRUFFY Vincent

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

EXCUSES : SUBRENAT Valérie

SECRETARE : MME LACOUTURIERE Marie-Pauline

Mme SUBRENAT Valérie a donné procuration

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	8	1	8	8	0	0

**OBJET : Biens de section des « Habitants d'Augne »**

**Demande de location**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur MAZALEIGUE Benoît par lequel il sollicite la possibilité de louer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les terres à vocation agricole situées sur les biens de section des « Habitants d'Augne ».

Le terrain est actuellement loué à Monsieur THEVENOT Patrick qui cessera son activité en fin d'année 2017.

La surface à louer est de 29 hectares et 40 ares.

Monsieur MAZALEIGUE Benoît demande que lui soit délivrée une promesse de bail, document nécessaire pour déposer son dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

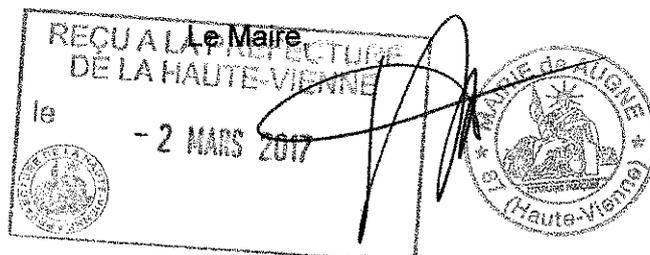
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de donner son accord de principe pour la location des terrains agricoles situés sur la section des « Habitants d'Augne » préalablement aux formalités à intervenir.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse de bail entre la commune d'Augne et Monsieur MAZALEIGUE Benoît.

Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus,

Pour copie conforme au registre.

En mairie, le 23 février 2017





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 4 – 2017

L'an deux mille dix sept, le 10 février à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2017

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – LAHAYE Grégory – TRUFFY Vincent

**ABSENTS**: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

**EXCUSES** : SUBRENAT Valérie

**SECRÉTAIRE** : MME LACOUTURIERE Marie-Pauline

Mme SUBRENAT Valérie a donné procuration

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	8	1	8	8	0	0

**OBJET : Travaux d'éclairage public :**

- Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV
- Conseil départemental : demande de subvention – programmation 2017 des travaux d'éclairage public du SEHV

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu l'adhésion de notre collectivité au service entretien de l'éclairage public du Syndicat Energies Haute-Vienne par délibération en date du

Vu les statuts du Syndicat Energies Haute-Vienne adoptés par délibération en date du 30/09/2013 et par arrêté DRE/BCLI de Monsieur le Préfet en date du 28/10/2013 et notamment les articles 3-2 donnant compétence en matière d'éclairage public,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Syndicat Energies Haute-Vienne du 2 juillet 1997 autorisant le Syndicat à apporter assistance aux Collectivités qui le souhaitent, dans l'établissement des projets d'éclairage public,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Syndicat Energies Haute-Vienne du 28 septembre 2016 autorisant le Syndicat à mettre en œuvre la deuxième phase du Programme d'Eclairage Public Spécifique pour la rénovation énergétique de l'éclairage public des Collectivités adhérentes au service éclairage public,

Considérant qu'en vertu de l'article 3-2 de ces mêmes statuts, le SEHV peut être maître d'ouvrage désigné des travaux réalisés sur les réseaux d'éclairage public des collectivités adhérentes au SEHV,

Monsieur le Maire expose au Conseil les modalités d'intervention du SEHV dans le cadre de cette opération de rénovation énergétique.

Le projet du Syndicat Energies Haute-Vienne vise à éradiquer du patrimoine des collectivités adhérentes du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016 à la compétence éclairage public, les luminaires de type « boule » ainsi que les sources à vapeur de mercure (VM).

Il est prévu une réalisation à partir de fin 2017 jusqu'à sa date complète d'achèvement estimée à 2019 pour tous les adhérents.

Sur délibération expresse du Conseil, cette réalisation pourrait être programmée en 2017-2018.

La délibération du SEHV du 28/09/2016 prévoit par ailleurs que la collectivité verse au SEHV le coût total TTC de l'opération et en contrepartie, le SEHV subventionnerait à hauteur de 60 % du total HT les coûts de fournitures, de pose et de dépose des lampes et lanternes d'éclairage public.

Il sera priorisé la conservation des mats existants.

Dans le cas où ceux-ci s'avèreraient inadaptés, il sera proposé un remplacement des mats concernés dans les formes usuelles du contrat d'entretien, la Collectivité prenant à charge le coût de remplacement (fourniture et pose) des mats concernés.

La Collectivité fait alors valoir au fond de compensation, ses droits à récupération de la TVA pour l'ensemble de ces opérations.

Les travaux sont réglés directement par le Syndicat aux conditions des marchés publics.

L'intégralité des marchés s'applique à l'opération. La Collectivité rembourse le Syndicat, sur le coût réel T.T.C. des travaux, dans les conditions suivantes : le SEHV émet un titre de recouvrement dans le mois qui suit l'établissement du règlement de la facturation.

- Le SEHV peut octroyer une subvention conformément à la délibération prise par l'Assemblée plénière du 28/09/2016 à hauteur de 60% du montant total HT.

Les simulations du service d'éclairage public estiment à 21 le nombre de foyers concernés pour un montant total estimé à 12 348 € T.T.C. ; la subvention du SEHV porterait sur un montant de 6174 €.

- Le Conseil départemental peut également apporter une aide à hauteur de 50 % du restant à charge de la commune.

Dans le cadre de sa mission, le SEHV apportera son expertise technique pour l'étude et l'installation, chaque fois que possible, de matériels économes en énergie. Il apporte ainsi une contribution directe à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie sur le patrimoine du maître d'ouvrage. Il sera ainsi le seul autorisé à revendiquer les droits à Certificats d'Economies d'Energie attachés à la réalisation de ces opérations.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur l'opportunité de confier les études et de désigner comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public le Syndicat Energies Haute-Vienne concernant l'opération « Rénovation énergétique » sur l'ensemble du patrimoine d'éclairage public de la Collectivité et de l'autoriser à signer les documents nécessaires à l'aboutissement du projet et notamment la convention d'opération pour la désignation de maîtrise d'œuvre, les devis afférents et les avenants le cas échéant ainsi que la passation et la notification des accords-cadres liés à cette programmation.

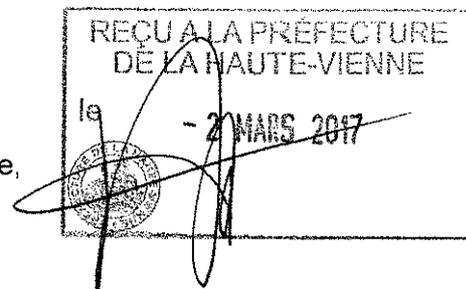
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DESIGNE** le Syndicat Energies Haute-Vienne comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public concernant l'opération « Rénovation énergétique » sur l'ensemble du patrimoine d'éclairage public de la commune d'Augne
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires et notamment la convention d'opération pour la désignation de maîtrise d'œuvre
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne l'attribution d'une subvention pour la réalisation de cette opération

Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus,  
Pour copie conforme au registre.  
En mairie, le 23 février 2017



Le Maire,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 5 – 2017

L'an deux mille dix sept, le 10 février à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2017

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – LAHAYE Grégory – TRUFFY Vincent

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

EXCUSES : SUBRENAT Valérie

SECRETARE : MME LACOUTURIERE Marie-Pauline

Mme SUBRENAT Valérie a donné procuration

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	8	1	7	7	0	1

**OBJET : Assainissement Mairie et salle polyvalente**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour déposer la demande de permis de construire relatif aux travaux de réaménagement et d'extension du bâtiment mairie et salle polyvalente, il convient de joindre à la demande l'attestation de conformité du projet d'installation d'assainissement prenant en compte le projet d'extension.

L'installation actuelle n'étant pas conforme, les travaux de mise aux normes doivent être réalisés.

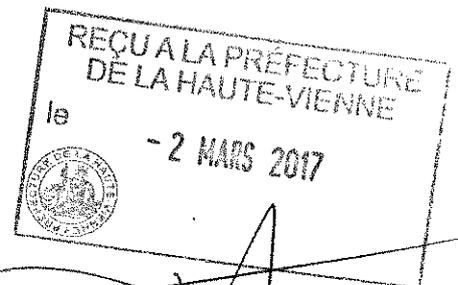
Il présente les devis établis par les entreprises DUSSOCHAUD et JOSSAN :

- DUSSOCHAUD : 7800 € H.T.
- JOSSAN : 7616.07 € H.T.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de confier à l'entreprise DUSSOCHAUD la réalisation des travaux d'assainissement de la mairie et de la salle polyvalente pour un montant de 7800 € H.T. soit 8580 € T.T.C..

Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus,  
Pour copie conforme au registre.  
En mairie, le 23 février 2017





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 6 – 2017

L'an deux mille dix sept, le 10 février à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2017

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – LAHAYE Grégory – TRUFFY Vincent

**ABSENTS**: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

**EXCUSES** : SUBRENAT Valérie

**SECRETARE** : MME LACOUTURIERE Marie-Pauline

Mme SUBRENAT Valérie a donné procuration

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	8	1	8	8	0	0

**OBJET** : Sécurisation de la distribution du réseau d'eau potable

Construction d'une unité de traitement : Etude de sol

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier relatif à la sécurisation du réseau d'eau potable a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental ; les notifications des aides attribuées ont été transmises en mairie, le projet peut donc débiter.

Préalablement à la construction d'une unité de traitement, une étude de sol doit être réalisée.

Monsieur le Maire présente les devis établis par les entreprises GEOTEC, GINGER CEBTP et ALPHA BTP Ouest :

- GEOTEC : 1900 € H.T.
- GINGER CEBTP : 2960.00 € H.T.
- ALPHA BTP Ouest : 1854.00 € H.T.

L'offre de l'entreprise GEOTEC paraît la plus intéressante :

- concernant les essais pressiométriques et le piézomètre, la profondeur de sondage est plus importante que ALPHA BTP et identique à celle prévue par GINGER
- une analyse des matériaux (GTR92) est prévue contrairement aux deux autres propositions
- les délais de préparation, d'intervention et de rendu de rapport sont bien précisés contrairement à ALPHA BTP

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE de retenir l'entreprise GEOTEC pour la réalisation de l'Etude de sol préalable à la construction d'une unité de traitement pour un montant de 1900 € H.T..**

Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus,

Pour copie conforme au registre  
En mairie, le 23 février 2017





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 7 – 2017

L'an deux mille dix sept, le 10 février à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2017

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – LAHAYE Grégory – TRUFFY Vincent

**ABSENTS**: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

**EXCUSES** : SUBRENAT Valérie

**SECRETAIRE** : MME LACOUTURIERE Marie-Pauline

Mme SUBRENAT Valérie a donné procuration

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	8	1	8	8	0	0

**OBJET** : Contrôles techniques de sécurité – Mise à jour du document unique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 22 novembre 2016, le devis établi par le Bureau d'Etude SECOPREV concernant les missions suivantes avait été présenté :

- contrôles techniques de sécurité : 600 € T.T.C.
- mise à jour du document unique : 384 € T.T.C.

Préalablement à l'acceptation de cette offre, le Conseil Municipal souhaitait consulter un second bureau d'Etude.

Monsieur le Maire présente le devis transmis par le Bureau d'Etude APAVE :

le montant de la prestation pour les vérifications de sécurité est de 671.99 € T.T.C.

Le Bureau d'Etude APAVE n'a pas fait de proposition pour la mise à jour du document unique.

**Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Bureau d'Etude SECOPREV pour réaliser deux missions :  
contrôles techniques de sécurité et mise à jour du document unique pour un  
montant total de 984.00 € T.T.C..**

Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus,

Pour copie conforme au registre.

En mairie, le 23 février 2017

Le Maire,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 8 – 2017

L'an deux mille dix sept, le 10 février à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2017

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – LAHAYE Grégory – TRUFFY Vincent

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

EXCUSES : SUBRENAT Valérie

SECRETARE : MME LACOUTURIERE Marie-Pauline

Mme SUBRENAT Valérie a donné procuration

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	8	1	8	8	0	0

**OBJET : Participation voyage scolaire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Principal du collège d'Eymoutiers concernant l'organisation des voyages scolaires :

- un voyage à Barcelone du 12 au 15 mars 2017 (coût par enfant : 280 €)
- un échange franco-allemand du 18 au 24 mai 2017 (coût par enfant : 129 €)

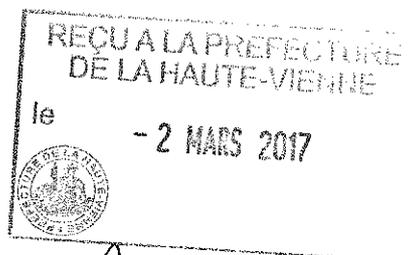
Trois élèves domiciliés sur la commune sont concernés par ces voyages :

- LEEDS Samuel pour le voyage à Barcelone
- GIRARDIN Lucynda et GIRARDIN Nolane pour l'échange franco-allemand

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **VU les demandes présentées par les familles LEEDS et GIRARDIN, décide d'attribuer une aide de 150 € pour chaque élève concerné par les voyages à Barcelone et en Allemagne**
- **DIT que le versement sera effectué directement au collège et sera inscrit au budget primitif 2017.**

Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus,  
Pour copie conforme au registre.  
En mairie, le 23 février 2017



Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 9 – 2017

L'an deux mille dix sept, le 10 février à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2017

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – LAHAYE Grégory – TRUFFY Vincent

**ABSENTS**: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

**EXCUSES** : SUBRENAT Valérie

**SECRETAIRE** : MME LACOUTURIERE Marie-Pauline

Mme SUBRENAT Valérie a donné procuration

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	8	1	8	8	0	0

**OBJET** : Coopérative de l'Ecole Maternelle

Demande de subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de Monsieur CALIZZANO Mathieu, Directeur de l'Ecole maternelle par lequel il sollicite l'attribution d'une subvention pour permettre de financer des sorties et des activités de classe.

**Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la coopérative scolaire de l'Ecole Maternelle une subvention d'un montant de 100 € pour aider à financer les sorties et enrichir les activités menées à l'école.**

Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus,  
Pour copie conforme au registre.  
En mairie, le 23 février 2017

Le Maire,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 10 – 2017

L'an deux mille dix sept, le 10 février à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2017

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – LAHAYE Grégory – TRUFFY Vincent

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

EXCUSES : SUBRENAT Valérie

SECRETARE : MME LACOUTURIERE Marie-Pauline

Mme SUBRENAT Valérie a donné procuration

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	8	1	8	8	0	0

**OBJET** : Amicale des Sapeurs-Pompiers de Peyrat-le-Château

**Demande de subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du Président de L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Peyrat-le-Château par lequel il sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la création d'un espace de convivialité.

**Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Peyrat-le-Château une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € pour permettre la création d'un espace de convivialité dans les locaux du Centre de Secours.**

Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus,  
Pour copie conforme au registre.  
En mairie, le 23 février 2017

Le Maire,

